

INTEGRER LES NOUVELLES EXIGENCES EUROPEENNES EN MATIERE D'ETIQUETAGE



ACTALIA propose une formation permettant d'être autonome pour la mise en conformité des étiquetages par rapport au règlement (CE) n° 1169/2011 (**règlement INCO**), dont la majorité des dispositions sont à respecter à partir du **13 décembre 2014**.

■ CONTEXTE

Le règlement européen n° 1169/2011 relatif à l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, appelé règlement INCO, va entraîner la modification de tous les étiquetages des produits alimentaires d'ici le 13 décembre 2014.

Parmi ses principales nouveautés :

- **modification des mentions obligatoires actuelles**, en imposant notamment la mise en évidence des allergènes au niveau de la liste des ingrédients, en étendant l'étiquetage de l'origine à d'autres produits ou ingrédients, etc. ;
- **ajout de l'étiquetage nutritionnel à la liste des mentions obligatoires** et modification de cet étiquetage par rapport aux règles actuelles ;
- **taille de corps de caractères obligatoire de 1,2 mm** (sauf exception).

■ OBJECTIFS

- **Prendre connaissance du règlement (UE) n° 1169/2011** concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires
- **Comprendre** les nouveautés qu'il impose et connaître la date à laquelle elles seront obligatoires
- **Savoir mettre en conformité ses étiquetages de façon autonome**

■ PUBLIC CONCERNÉ

- **Personnel de l'entreprise** participant à la réalisation des étiquetages (responsable qualité, responsable réglementation, responsable marketing, etc.)



■ CONTENU

- Rappel du **contexte** réglementaire
- **Objet** du règlement
- **Structure** du règlement
- **Champ d'application et notions de responsabilités**
- **Mentions obligatoires** (générales et complémentaires)
- **Quelles mentions indiquer selon les cas ?**
- **Exigences de présentation** des mentions obligatoires
- **Détail des modifications pour chaque mention obligatoire concernée** et notamment pour la déclaration nutritionnelle qui était auparavant facultative
- **Délai d'application et mesures transitoires**
- **Atelier pratique** avec méthodologie et arbres de décision ACTALIA appliqués à des exemples d'étiquettes

■ SPÉCIFICITÉS ACTALIA

- **Formation adaptée aux besoins et produits de l'entreprise**
- **Fourniture du Guide Questions/Réponses ANIA-FCD** pour l'application du règlement et d'outils méthodologiques ACTALIA
- Bilan synthétique des évaluations de formation.

■ MODALITÉS PRATIQUES

- Durée de formation : 1 jour
- Groupe en formation : 1 à 10 personnes par groupe
- **Formation sur site, en salle de réunion**
- Remise d'un livret de formation et d'outils méthodologiques
- Attestation individuelle de formation

Maelenn MARTIN

m.martin@actalia.eu

130 rue Louise Michel

50 000 SAINT-LO

Tél : 02.33.06.71.71

Fax : 02.33.06.71.81

www.actalia.eu

